

les lieux que le soleil éclaire de sa lumière, ne peut pas toujours modérer sa discipline dans un tempérament compatible avec les coutumes de tant de nations différentes. Une Eglise particulière qui ne recevrait pas les décrets d'un concile œcuménique parce qu'elle présume que l'intention du concile n'a pas été d'abroger ses usages divers approuvés de l'Eglise universelle, pourrait invoquer en sa faveur une présomption raisonnable ; mais prétendre qu'une église puisse arbitrairement et sans aucune distinction se soustraire aux lois des conciles œcuméniques, à la réforme des abus, et rejeter en masse la discipline qu'ils établissent, c'est là rompre tous les liens de la subordination et consacrer l'anarchie en principe. La résistance insurmontable des anciens parlemens à la réception du concile de Trente n'était pas toute fondée sur le zèle pour les droits du roi et le maintien des coutumes du royaume. Le clergé ostraît d'excepter ces dispositions dans les édits de publication, et le pape consentit à cette exception. Richard Simon n'est pas peut être très-éloigné de la vérité quand il dit que la grande raison qui tenait au cœur des parlemens, c'est que le concile détruisait les appels comme d'abus, et ôtait à ces cours souveraines leur influence dans les jugemens et les affaires ecclésiastiques."

Il a paru un grand nombre d'ouvrages pour ou contre le concile : mais on n'y trouve ni une objection ni une réponse que ne renferme la célèbre correspondance de Leibnitz avec Bossuet. Le premier avait épuisé la matière des chicanes, et le second prévu d'avance tous les futurs argumens. M. Dassance fait suivre son Essai historique de cette correspondance si pleine d'intérêt avec ce titre : *De l'autorité du concile de Trente*.

C'est à la suite de ces préliminaires que se présente la nouvelle traduction faite d'après l'édition originale, in-fol., imprimée à Rome, chez Paul Manuce, en 1564, avec privilège de Pie IV. Beaucoup d'erreurs se sont glissées dans les nombreuses réimpressions du concile : il ne serait donc pas étonnant qu'en collationnant une de ces réimpressions avec le livre de M. Dassance, on fût frappé de quelques différences ; mais elles n'accuseraient que l'imperfection de la réimpression comparée à ce livre, que le consciencieux traducteur a calqué sur l'exemplaire qui fait autorité.

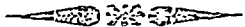
Dans sa traduction, M. Dassance a la fidélité et l'allure vive, énergique de Gentian Hervet ; il a de plus, la clarté de Chanut : c'est dire qu'il reproduit les qualités de ses devanciers, sans rappeler leurs défauts. Du reste, le plus honorable témoignage qu'on puisse invoquer en sa faveur est celui de M. l'Archevêque de Paris, qui recommande la nouvelle traduction comme *parfaitement conforme au texte et se distinguant par la précision et l'exactitude du langage ecclésiastique*.

Nous n'entrerons pas dans le détail des décisions de Trente, dictées par une sagesse si profonde qu'on ne peut reconnaître l'assistance de ce divin Paraclet, gardien et sanctificateur de son Eglise, comme parle saint Cyrille.

"Non jamais, dit le traducteur, jamais la sainteté, la grandeur, la majesté la force et l'autorité plus qu'humaine de l'Eglise n'ont brillé nulle part avec plus d'éclat et de pompe, que dans cette grande et auguste assemblée, où l'on vit les premiers pasteurs, animés d'un même esprit, se communiquer leurs lumières, et travailler de concert au bien de leurs troupeaux par les plus sages réglemens sur la foi, les mœurs, la discipline, les sacrements, les devoirs de la vie chrétienne, et sur tout ce qui peut contribuer à leur salut. Quelle vigilance pour conserver le dépôt précieux de la foi ! quelle sagesse constante à démolir les milles artifices de l'erreur ! quelle clarté admirable dans l'exposition de la doctrine ! quelle parfaite conformité avec les révélations de l'Ecriture et l'enseignement général et perpétuel de la tradition ! Reproduisant en quelque sorte toute l'antiquité ecclésiastique, le concile de Trente a formulé ses canons avec les propres paroles des Pères, les textes des premiers conciles ; et son langage noble, si simple, concis, majestueux, rappelle toujours celui des plus beaux jours du christianisme."

Aurons-nous tort de conclure, après cette exposition des grands travaux des Pères de Trente, que la nouvelle traduction doit être le Manuel de toutes les ecclésiastiques, qui y apprendront et les vérités saintes de la religion, et les maximes de sa morale, et les lois de sa police ? Enrichis des grâces célestes qu'ils auront puisées dans la source dont M. Dassance leur facilite l'accès, ils aimeront ensuite à faire découler sur les fidèles confiés à leurs soins les eaux pures et abondantes de la vérité et de la justice.

Ami de la Religion.



La paroisse de St. Paul vient d'être favorisée d'une retraite de huit jours, présidée par le révérend M. Viau, vicaire-général. Cette retraite commença le 12 finit le 19, et fut durant tout ce tems fréquentée par une foule assidue et remplie d'avidité pour les saints exercices. M. le grand-vicaire Viau donna chaque jour trois instructions, avec un zèle infatigable ; aussi eut-il la consolation de voir le plus grand succès récompenser ses efforts et son dévouement. On compta 1464 communions durant la retraite ; des pêcheurs éloignés depuis 10, 20 années furent ramenés aux pratiques de la religion ; 400 personnes se firent inscrire dans la société de tempérance, dont 200 totalistes ; ja ferveur la plus vive, l'empressement le plus édifiant se firent constamment remarquer chez ces hommes de bonne volonté et ces chrétiens pleins de foi. MM. Neyron, Quintal, L'Heureux, Thérberge, unirent leur zèle généreux à celui de M. le curé de St. Paul pendant les jours de la retraite.

Le jour de la clôture une adresse fut présentée au révérend prédicateur, au nom des paroissiens, par une députation des plus notables d'entre eux. On nous prie de la publier, ainsi que les procédés de l'assemblée dans laquelle elle fut votée. Messire Viau fit une réponse conforme aux sentimens à lui exprimés, que l'on a osés de nous communiquer et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

À une assemblée des principaux citoyens de la paroisse de la Conversion de St. Paul, samedi, le 15 du courant, à la salle d'école, convoquée aux fins de présenter une adresse de remerciemens au révérend M. Viau, qui présidait alors la retraite de cette paroisse, Pierre Guibord, écuyer, conseiller municipal, fut appelé au fauteuil et Monsieur S. J. Lewis pria d'agir comme secrétaire.

M. le président ayant expliqué brièvement le but de la réunion, il fut résolu :
1^o. Sur motion de M. Antoine Amiot secondé par M. J. W. Renaud, que les habitans de cette paroisse manqueraient à leur devoir, s'ils ne se sentaient pas remplis de gratitude envers le révérend M. Viau, pour le zèle qu'il a montré en présidant les exercices de la retraite ; que, de plus, il était expédient qu'une adresse, lui exprimant nos sentimens, lui fût présentée.

2^o. Sur motion de M. N. Tellier, secondé par M. Perrault, qu'un comité de quatorze membres soit formé pour lui présenter la dite adresse, et que les Messieurs suivans forment le dit comité avec pouvoir de s'en adjoindre d'autres, savoir : L. Désaulnier, L. A. DeRome, François Archambeault, P. Guibord, Louis Paré, écuyers, MM. N. Perrault, N. Tellier, J. W. Renaud, J. Bte. Renaud, Chs. Desmarais, père, N. Morin, J. Bte. Pepin, S. J. Lewis et Joseph Daibec, fils.

Le président ayant quitté la tribune, L. A. DeRome, écr. fut prié de le remplacer et il fut résolu, sur motion de M. Chs. Desmarais secondé par M. J. Bte. Pepin, que les remerciemens de cette assemblée soient votés à M. le président pour la manière habile avec laquelle il a expliqué le but de la réunion, après quoi l'assemblée se dispersa.

St. Paul, 19 février 1843.

PIERRE GUIBORD, PRÉS.

(Certifié exact.)

S. JR. LEWIS, SECRÉT.

ADRESSE AU RÉVÉREND MESSIRE VIAU, VIC. GEN.

Et Chenoine-Honoraire de la cathédrale de Montréal présentée par L. A. DeRome, Ecr.

VÉNÉRABLE MONSIEUR,—Nous osons espérer que vous voudrez bien nous permettre de vous exprimer nos sentimens de reconnaissance, pour les services immenses que vous nous avez rendus pour le bien de nos âmes. La Providence qui veille, avec un soin si particulier, sur chacun de ses enfans fidèles, n'a pas voulu que nous restassions les derniers dans la distribution de ses grâces ; le Dieu de toute miséricorde a daigné permettre que cette paroisse eût aussi sa retraite. Béni, oui, mille fois béni soit son saint nom ! Notre moindre devoir, dans cette heureuse circonstance, est de prouver à ceux qui sont venus de la part de Dieu, nous faire entendre sa parole divine, que nous savons apprécier tout le mérite de leur belle et noble conduite. Vous, Messieurs, êtes un de ces hommes dont le zèle sans bornes est reconnu de tous ; ce zèle qui vous fait abandonner toute autre occupation pour ne vous livrer qu'à celle de la régénération de vos concitoyens. Vous avez été, pendant ces saints jours de retraite, cet ange de paix, ce ministre de la réconciliation de vos frères en Jésus-Christ. Vous n'avez cessé de nous prémunir contre les attaques du monde et du démon. Vous avez chassé bien loin de nous cet ennemi si redoutable du genre humain. Vous avez fait revivre dans nos cœurs la foi antique de nos pères ; cette foi que des hommes pervers cherchent à faire disparaître d'au milieu de nous ; mais non, fidèles à votre voix salutaire, nous marcherons au combat, et nous les vaincrons ces ennemis. Nous ne craignons plus rien. Cette parole divine qu'une religion sainte vous a inspirée reste gravée en caractères indélébiles dans le fond de nos cœurs ; elle occupera une place préminente à côté de votre image. Oui, vénérable dignitaire, nous aimerons à raconter, un jour, à nos enfans, ces grâces signalées du salut, qu'il a plu à Dieu, dans sa divine bonté, de répandre sur nous, par votre canal.

Et vous, Messieurs, dignes collaborateurs de celui que nous ne pouvons louer que bien imparfaitement, zélés défenseurs du troupeau de Dieu, nos louanges seront bien peu de choses si on les compare aux généreux efforts que vous avez faits, pour nous tracer le chemin du ciel. Vos labeurs ne seront point infructueux. Vous avez semé un grain qui va germer pour l'éternité. Nous l'espérons. Il nous reste encore un devoir bien doux à accomplir, celui que nous imposé la reconnaissance pour tout ce que notre bien-aimé pasteur a fait pour nous procurer le bienfait de cette retraite. Pour ma part, chargé des vœux de cette paroisse, je me plais à les déposer à ses pieds et à lui assurer la gratitude éternelle de ses ouailles, soit qu'il demeure au milieu de nous ; soit qu'il aille porter dans une autre paroisse, plus heureuse que la nôtre, le flambeau de cette religion qu'il soutient si dignement.

St. Paul, le 19 février 1843.

Suivent les signataires.

BULLETIN.

Les nouvelles que nous ont apportées les missionnaires des Townships de l'Est, sur cette partie du diocèse, sont des plus favorables. Les catholiques persévèrent dans les bonnes dispositions que leur a inspirées la visi-